PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE MILAN

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Milan, tenue au Centre communautaire, ce **14 août 2017** à 20 heures.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Louiselle Gazaille Rouillard
Siège #2 - Bernard Grenier
Siège #3 - Nathalie Laplante
Siège #4 - René Turcotte
Siège #5 - Jacques Bergeron

Est/sont absents à cette séance:

Siège #6 - Richard Nadeau

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Yves d'Anjou.
Sylvia Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2017-08 5434

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
3.1 - Séance ordinaire du 12 juin 2017
3.2 - Séance ordinaire du 10 juillet 2017
4 - RAPPORT DES ÉLUS
5 - RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT
6 - PÉRIODE DE QUESTIONS
7 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
7.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses
7.2 - Acceptation des dépenses
7.3 - Achat de l'immeuble situé au 101, route 214, Milan
7.4 - CPTAQ - Demande d'inclusion en zone agricole du lot #4 501 250 situé sur le matricule 5854-82-4364
8 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS
8.1 - Rapport de l'inspecteur municipal et de voirie
8.2 - Travaux scellement de fissures - Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)
8.3 - Programme d'aide à l'entretien du réseau local (PAERRL) - Dépenses pour l'entretien hivernal
9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE
10 - LOISIRS-TOURISME
11 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE
12 - LÉGISLATION
13 - VARIA
13.1 - Prochaine séance ordinaire du conseil
13.2 - Modification du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal 2017
13.3 - Projet - Piste cyclable entre la Municipalité de Milan et la Municipalité de Hampden
14 - CORRESPONDANCE
15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Louiselle Gazaille Rouillard et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

2017-08 5435 **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2017-08 5436 **3.1 - Séance ordinaire du 12 juin 2017**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 juin dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Bergeron et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2017, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

2017-08 5437 **3.2 - Séance ordinaire du 10 juillet 2017**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 juillet dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Bergeron et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2017, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

4 - RAPPORT DES ÉLUS

Le maire fait un compte rendu de sa dernière rencontre à la MRC du Granit.

5 - RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

L'inspecteur en bâtiment et environnement présente son rapport concernant le nombre de permis et certificats émis : pour la période du mois de juillet 2017.

Construction : 3
Rénovation : 1
Addition d'un bâtiment : 2
Agrandissement : 1
Certificat d'autorisation : 1
Autre : 1
Installation septique : aucun
Lotissement : aucun
Accès à la voie publique : aucun
Dérogation mineure : aucun
Autorisation abattage d'arbres : aucun
Émissions de constats d'infraction suite à la tournée des nuisances: aucun
Vérification sporadique des installations septiques non conformes, non polluantes:

aucun

Vérification sporadiques des camps de chasse et chalets en regard:

- des services de collecte des ordures ménagères et sélectives des installations septiques: aucun
- des captages d'eau: aucun
- des nuisances: aucun
- autres infractions : aucun

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Richard Boisclair a questionné le conseil à propos de l'achat de l'immeuble situé au 101, route 214.

7 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

2017-08 5438

7.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses

La directrice générale dépose le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses soit approuvé.

ADOPTÉE

2017-08 5439

7.2 - Acceptation des dépenses

Les dépenses du mois sont présentées aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que les dépenses soient approuvées.

Administration: chèque no.1245 au chèque no.1280 pour un montant total de 77 187.79$
Salaires: chèque no.1835 au chèque no.1858 pour un montant total de 9 047.79$
Les déductions à la source au fédéral s'élèvent à 1 046.63$
Les déductions à la source au provincial s'élèvent à 2 561.14$
L'encaisse en date du 10 août 2017 est de 200 819.37$

ADOPTÉE

2017-08 5440

7.3 - Achat de l'immeuble situé au 101, route 214, Milan

ATTENDU QUE la Municipalité a accepté la contre-proposition à une promesse d'achat de la Coopérative de Solidarité des Sommets de Milan, pour l'achat de l'immeuble situé au 101, route 214, Milan, lot # 4 501 156 au montant de 104 000$ + taxes;

ATTENDU QUE l'achat sera financé à partir du surplus accumulé non affecté de la Municipalité de Milan;

ATTENDU QUE le solde du surplus accumulé non affecté était de 363 797$ au 31 décembre 2016 et que ce mode de financement n'affectera pas les taxes 2018 et suivantes;

À CES CAUSES, IL EST PROPOSÉ PAR Bernard Gernier ET RÉSOLU PAR LA

MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE le maire et la directrice générale sont autorisés à signer tous les documents nécessaires en lien avec l'achat de l'immeuble situé au 101, route 214, Milan.

ADOPTÉE

2017-08 5441

7.4 - CPTAQ - Demande d'inclusion en zone agricole du lot #4 501 250 situé sur le matricule 5854-82-4364

ATTENDU QUE M. Richard Rouillard et Mme Lyne Girard s'adressent à la CPTAQ afin d'obtenir l'autorisation d'inclure le lot # 4 501 250 à la zone agricole permanente;

CONSIDÉRANT que le lot visé ainsi que les lots avoisinants offrent un faible potentiel agricole;

CONSIDÉRANT que l'inclusion du lot visé viendrait déstructurer l'homogénéité de la zone blanche;

CONSIDÉRANT que l'inclusion du lot visé pourrait devenir une contrainte au développement, car il devient assujetti à la LPTAAQ;

CONSIDÉRANT que l'utilisation actuelle peut continuer d'exister et que le seul avantage d'une inclusion est pour le propriétaire et les privilèges fiscaux qu'il en retire;

CONSIDÉRANT que les critères de l'article 62 de la Loi sur la Protection du Territoire agricole du Québec ont été considérés et joints en annexe à la demande;

CONSIDÉRANT que malgré les éléments mentionnés ci-haut;

IL EST PROPOSÉ PAR René Turcotte ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil de la Municipalité de Milan **est en accord et approuve** la demande d'inclusion déposée par M. Rouillard et Mme Girard à la commission de la Protection du Territoire agricole du Québec.

ADOPTÉE

8 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS

8.1 - Rapport de l'inspecteur municipal et de voirie

L'inspecteur municipal et de voirie dépose son rapport pour la période du mois de juillet 2017.

2017-08 5442

8.2 - Travaux scellement de fissures - Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)

IL EST PROPOSÉ par Louiselle Gazaille Rouillard et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Pavage Estrie Beauce pour le scellement des fissures des rues Saint-Ambroise et MacDonald de la Municipalité de Milan, au montant de 1650$ + taxes. Aucun financement n'est nécessaire pour ces travaux.

ADOPTÉE

2017-08 5443

8.3 - Programme d'aide à l'entretien du réseau local (PAERRL) - Dépenses pour l'entretien hivernal

La Municipalité de Milan demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec de revoir sa décision et de ne pas exclure les dépenses liées à l'entretien d'hiver de la reddition de comptes du PAERRL.

ATTENDU QUE le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) a été mis sur pied à la suite d'une décision gouvernementale visant à rétrocéder, le 1er avril 1993, la gestion du réseau routier local aux municipalités;

ATTENDU QUE le volet principal du PAERRL vise à maintenir la fonctionnalité de routes locales de niveaux 1 et 2 transférées ainsi que de routes locales de même niveau gérées par les municipalités avant le 1er avril 1993;

ATTENDU QUE les compensations distribuées aux municipalités visent à l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes;

ATTENDU QUE seuls les frais encourus reconnus comme admissibles sont:

* Les dépenses de fonctionnement, soit l'entretien des systèmes de sécurité, l'entretien des chaussées, l'entretien des systèmes de drainage et l'entretien des abords des routes;
* Les dépenses d'investissement dont l'usage est destiné de façon prépondérante à l'entretien des routes, c'est-à-dire l'achat de véhicules (camionnettes, camions, véhicules utilitaires, etc.) et l'achat de machinerie (tracteur, appareils, machines, etc.);

ATTENDU QUE depuis 2016, toute dépense liée à l'entretien d'hiver des routes locales de niveaux 1 et 2 n'est plus admissible au PAERRL;

ATTENDU QUE le volet principal du PAERRL devrait être conçu afin de permettre aux municipalités visées de s'acquitter adéquatement de leurs responsabilités en matière d'entretien estival et hivernal des routes locales de niveaux 1 et 2;

ATTENDU QUE les dépenses liées à l'entretien hivernal représentent une très grande partie des budgets municipaux et qu'elles devraient être incluses dans les dépenses de fonctionnement ainsi que les dépenses d'investissement du PAERRL;

IL EST PROPOSÉ par René Turcotte et résolu à l'unanimité,

QUE la Municipalité de Milan demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec de revoir sa décision et de ne pas exclure les dépenses liées à l'entretien d'hiver de la reddition de comptes du PAERRL.

DE transmettre copie de la présente résolution aux municipalités de la MRC du Granit, à la MRC du Granit, à la Fédération Québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi qu'au député de Mégantic M. Ghislain Bolduc.

ADOPTÉE

9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

10 - LOISIRS-TOURISME

11 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

12 - LÉGISLATION

13 - VARIA

Le varia demeure ouvert.

2017-08 5444

13.1 - Prochaine séance ordinaire du conseil

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le lundi 11 septembre à 20h.

2017-08 5445

13.2 - Modification du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal 2017

Dû aux élections municipales 2017, il est résolu à l'unanimité de modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal adopté par la résolution no: 2016-12-5313, pour la réunion du mois d'octobre 2017.

Celle-ci se tiendra le lundi 2 octobre 2017 au lieu du mardi 10 octobre 2017.

ADOPTÉE

2017-08 5446 **13.3 - Projet - Piste cyclable entre la Municipalité de Milan et la Municipalité de Hampden**

Projet - Piste cyclable entre la Municipalité de Milan et la Municipalité de Hampden

La Municipalité de Milan aimerait avoir l'appui de la Municipalité de Hampden pour un projet d'une piste cyclable entre la Municipalité de Milan et la Municipalité de Hampden.

CONSIDÉRANT QUE ce projet serait avantageux pour les deux Municipalités;

IL EST PROPOSÉ par Nathalie Laplante et résolu à l'unanimité que des démarches pour ce projet seront entreprises par la Municipalité de Milan à condition que la Municipalité de Hampden soit d'accord de participer à ce projet.

ADOPTÉE

14 - CORRESPONDANCE

* Subvention reçue du Ministère des Transports au montant de 12 000$ pour l'exercice financier 2017-2018

2017-08 5447 **15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par René Turcotte et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 20h35.

ADOPTÉE

Yves d'Anjou, maire	Sylvia Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière

Je déclare que nous avons les crédits nécessaires pour couvrir les dépenses engagées lors de la présente séance. Certificat de crédit no: 2017-08